

Six mois après le rapport sur Publifin, toujours pas de commission de déontologie pour les élus

■ Les recommandations de la commission Publifin font, pour la plupart, l'objet d'un décret.

Un an après le début de l'affaire Publifin et près de six mois après la publication du rapport de la commission d'enquête du Parlement wallon, où en est le gouvernement wallon ?

En arrivant au pouvoir en juillet dernier, l'exécutif MR-CDH est presque reparti d'une page blanche. Il vient de faire le point, via un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des mesures, rapport que nous avons pu nous procurer. Ce rapport reprend l'ensemble des recommandations livrées par la commission d'enquête et leur état de réalisation.

Globalement, la première conclusion qui peut être tirée de ce rapport intermédiaire va dans le sens des déclarations récentes du ministre-Président, Willy Borsus (MR). Ce dernier a affirmé à plusieurs reprises que la plupart des recommandations faisaient l'objet de différents avant-projets de décrets.

Précisons qu'un avant-projet de décret doit encore subir une lecture par le gouvernement, un avis du Conseil d'Etat et une troisième lecture au

gouvernement avant d'être envoyé au Parlement wallon. Il sera ensuite examiné et voté en commission avant d'être présenté en plénière pour un vote définitif.

Par contre, deux recommandations restent lettre morte. La première concerne la mise en place d'une commission de déontologie et d'éthique. Le gouvernement wallon, dans son rapport intermédiaire, signale laconiquement que la mise en œuvre d'une telle commission doit être réalisée conjointement par trois assemblées parlementaires (NdLR : wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof).

Prudence MR-CDH

Rappelons quand même que la décision de mettre en place une telle commission a été prise par un décret conjoint aux trois assemblées en avril 2014 sans que ce soit suivi du moindre effet.

Avec l'affaire Publifin, la question de la création de cette commission de déontologie et d'éthique est revenue dans le débat sans qu'aucune majorité n'ait réellement bougé sur cette question, si ce n'est la commission d'enquête, via ses recomman-

dations.

Cette commission de déontologie et d'éthique serait chargée de rendre des avis à la demande d'un mandataire public. Elle pourrait également formuler des avis et des recommandations, exercer des compétences de contrôle et enfin rédiger un projet de code déontologique destiné aux élus.

Qu'il en soit de la responsabilité des assemblées parlementaires ou du gouvernement de créer cette commission, on ne semble pas se bousculer au portillon pour la mettre en place.

Enfin, la deuxième recommandation non suivie d'effet concerne les contrats et les rémunérations qui sont octroyés aux dirigeants de Nethys. Le gouvernement wallon considère que cette responsabilité revient à Publifin, l'intercommunale qui chapeaute Nethys. On peut sans doute reconnaître au gouvernement wallon de faire preuve de prudence sur cet aspect des choses. Néanmoins, c'est sur ce point très précis que l'opinion publique attend des décisions.

S.Ta.

La décision
de créer
une
commission
d'éthique date
de 2014.